

# CEPPRAL

COORDINATION POUR L'ÉVALUATION  
DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES  
EN SANTÉ EN RHONE-ALPES

## Rapport d'activité du CEPPRAL

Année 2006

# Sommaire

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	STRUCTURATION ET ORGANISATION DU CEPPRAL .....	4
A.	Contexte .....	4
B.	Une organisation régionale.....	5
1.	Missions .....	5
2.	Structure juridique.....	5
3.	Etablissements adhérents.....	7
4.	Cellule de coordination .....	8
C.	Un Conseil scientifique.....	9
III.	UN ORGANISME AGREE PAR LA HAS.....	9
IV.	L'APPEL D'OFFRE DE LA HAS .....	10
A.	Sélection des thématiques d'EPP .....	10
B.	Listes des thématiques retenues et des établissements engagés.....	11
1.	Les 18 thématiques d'EPP .....	11
2.	Les 40 établissements de santé retenus .....	11
C.	Organisation des groupes thématiques régionaux.....	12
D.	Animation des groupes thématiques régionaux .....	13
E.	Bilan des démarches d'EPP conduites par les établissements retenus à l'appel d'offre de la HAS .....	13
V.	LES EXPERTS REGIONAUX .....	14
A.	Le niveau d'expertise requis des intervenants experts.....	15
B.	Les modalités de recrutement des intervenants experts.....	15
C.	La formation des intervenants experts .....	15
D.	Les modalités de rémunération.....	15
VI.	LES GROUPES THEMATIQUES REGIONAUX.....	15
A.	Les participants .....	16
B.	Animation des groupes thématiques régionaux .....	16
C.	Archivage des documents produits .....	17
D.	Bilan.....	17
1.	Les méthodes d'EPP choisies et les outils élaborés .....	17
2.	Démarches d'EPP mises en oeuvre	
A.	Organisation .....	18
B.	Activité .....	19
VIII.	LES ATELIERS METHODOLOGIQUES.....	19
A.	Organisation .....	19
B.	Participants .....	20
IX.	LA JOURNEE REGIONALE 2006 .....	20
A.	Participants .....	20
B.	Programme .....	21
X.	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2007.....	21
XI.	LES ANNEXES .....	23

# Abréviations

HAS : **H**aute **A**utorité de **S**anté

EPP : **E**valuation des **P**ratiques **P**rofessionnelles

URML : **U**nion **R**égionale des **M**édecins **L**ibéraux

CEPPRAL : **C**oordination pour l'**E**valuation des **P**ratiques **P**rofessionnelles en santé en **R**hône-**A**lpes

HCL : **H**ospices **C**ivils de **L**yon

CNFMC : **C**onseils **N**ationaux de la **F**ormation **M**édicale **C**ontinue

## **I. INTRODUCTION**

A l'instar d'autres régions possédant des structures régionales ayant pour objectif l'amélioration de la Qualité des Soins à l'hôpital, la région Rhône-Alpes se devait de mettre en place une structure. Sous la forte impulsion de la Haute Autorité de Santé, l'appui de l'Agence Régionale d'Hospitalisation et grâce au volontariat d'un groupe de professionnels de santé, (médecins, directeurs, cadres soignants hospitaliers et libéraux), qui en ressentaient le besoin impérieux, le CEPPRAL a été créé.

Les mots clés de la constitution de cette structure sont : partage d'expérience, synergie des actions inter-établissement, mutualisation des efforts et convivialité des rencontres. Au bout d'un an d'exercice, l'objectif d'adhésion des établissements de la région et de participation d'un grand nombre de professionnels hospitaliers est atteint. Il reste à pérenniser cette coordination et à soutenir les efforts des professionnels hospitaliers dans cet objectif partagé par tous d'amélioration de la performance médicale et soignante.

## **II. STRUCTURATION ET ORGANISATION DU CEPPRAL**

### **A. Contexte**

En novembre 2004, la Haute Autorité de Santé (HAS) a organisé une journée de présentations de démarches d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) en région Rhône-Alpes (Bron – Rhône). Parallèlement, la HAS a lancé un appel d'offre pour financer la mise en place de démarches d'EPP dans 40 établissements de santé de la région et la création d'une structure régionale pour gérer cet appel d'offre. Un groupe régional de professionnels s'est alors constitué pour répondre à ces attentes.

Ce groupe régional, constitué de médecins, paramédicaux et directeurs d'établissement, professionnels hospitaliers - exerçant en établissements de santé publics et privés - ou libéraux, en région Rhône-Alpes, ainsi que de chargés de mission de la HAS en région Rhône-Alpes et de représentants de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la région (URML-RA) s'est réuni une première fois le 2 mai 2005, puis à nouveau le 6 juin et le 31 août 2005.

Il a mis en place une coordination pour l'accompagnement des établissements hospitaliers, dénommé « Coordination pour l'évaluation des pratiques professionnelles en santé en Rhône-Alpes » (CEPPRAL), et en a défini les missions et la structuration.

L'assemblée générale constitutive de l'association CEPPRAL s'est tenue le 13 septembre 2005.

## B. Une organisation régionale

### 1. Missions (cf. annexe 2)

Le CEPPRAL s'est donné pour objectif de contribuer, dans les établissements de santé publics et privés de la Région Rhône-Alpes, au développement de l'évaluation des pratiques professionnelles, conformément aux dispositions légales et réglementaires qui régissent l'évaluation des pratiques professionnelles.

Dans ce but, les statuts du CEPPRAL précisent ses missions :

1. Assurer la mise en commun des éléments d'information et des expériences d'évaluation en santé menées en Région Rhône-Alpes et conduire des actions d'information et/ou de formation au profit de ses membres.
2. Exercer une mission d'aide méthodologique, pour le compte de ses membres ou de toute autre partie qui solliciterait son intervention, visant à l'élaboration et à la conduite d'actions d'évaluation des pratiques professionnelles en santé.
3. Contribuer à la définition d'une politique régionale de la qualité des soins et collaborer avec les instances locales et régionales dans ses champs d'intervention.

### 2. Structure juridique (cf. annexe 1)

Le CEPPRAL est une association de type loi 1901, déclarée en Préfecture du Rhône le 27 mai 2005 (JO du 18 juin 2005).

L'association CEPPRAL comprend un Conseil d'Administration et un Bureau dans lesquels sont représentés les établissements de santé publics, privés, participant au service public hospitalier, et des représentants de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Rhône-Alpes.

L'Association est placée sous l'autorité d'un **Conseil d'Administration** dont la composition est établie à partir des :

- Collège des établissements publics de santé : il comprend quatre représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Collège des établissements de santé privés participant au service Public Hospitalier : il comprend deux représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Collège des établissements de santé privés à but lucratif : il comprend trois représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Quatre personnes qualifiées dans le domaine de la méthodologie de l'Evaluation en Santé désignées par le Conseil d'Administration,

- Quatre représentants de la HAS désignés par le coordonnateur régional des correspondants de la HAS,
- Trois représentants de l'URML - RA (dont le Président, un spécialiste et un généraliste).

Le Conseil d'Administration élit, en son sein, pour une durée de quatre ans renouvelable, **un Bureau** composé de :

- un Président,
- deux Vice-présidents,
- un Trésorier et un Trésorier adjoint,
- un Secrétaire et un Secrétaire adjoint,
- deux membres associés.

Les obligations comptables de l'association CEPPRAL sont confiées à un comptable indépendant rémunéré par l'association.

Une **Assemblée générale constitutive** s'est tenue le 13 septembre 2005. Cette Assemblée générale constitutive a permis l'élection des membres du Conseil d'Administration.

A l'issue de cette Assemblée générale, le Conseil d'Administration nouvellement nommé a élu en son sein un bureau.

*Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau :*

**Membre du Conseil d'Administration, élus lors de l'Assemblée générale constitutive du 13 septembre 2005 :**

- 4 représentants pour le Collège des établissements Publics de santé :
  - Mme Nicole JEZEQUEL, Cadre supérieur de santé, CHS Valmont/ 26 Montéleger,
  - Mme Amandine GRAIN, Pharmacien, CH Saint-Marcellin, 38 Saint-Marcellin,
  - Dr Christian CARMAGNAC, Président CME, CH Chambéry, 73 Chambéry,
  - Mr André THOUVENOT, Directeur, CH Albertville-Moutiers, 73 Albertville-Moutiers.
- 2 représentants pour le Collège des établissements PSPH :
  - Mr Michel CHANTEUR, Directeur, CMCR des Massues, 69 Lyon,
  - Dr Jean-Paul LACHAT, médecin, Clinique Mutualiste, 42 Saint-Etienne.
- 3 représentants pour le Collège des établissements de santé à but lucratif :
  - Mme Béatrice NORMAND, Responsable Qualité Cliniques de Savoie, 74 Annemasse,
  - Mr Olivier AMOUROUS, Directeur Opérationnel Régional, 74 Plateau d'Assy
  - Mr Jean Loup DUROUSSET, Directeur Général, Centre Hospitalier Privé de la Loire, 42 Saint-Étienne.

- 4 personnes qualifiées en méthodologie d'évaluation en santé :

- Pr. Cyrille COLIN, médecin, Hospices Civils de Lyon, 69 Lyon,
- Pr. Patrice FRANÇOIS, médecin, CHU de Grenoble, 38 Grenoble,
- Pr. Franck CHAUVIN, médecin, Institut de Cancérologie de la Loire, 42 Saint-Étienne,
- Pr. Jean-Louis TERRA, médecin, CHS Le Vinatier, 69 Bron.

- 4 représentants régionaux de la HAS :

- Dr Jean-Michel ORIOL, médecin généraliste, 38 Septème,
- Dr Jean-Luc MAS, médecin généraliste, 01 Bourgoin,
- Dr Alain LEPAPE, médecin réanimateur, Centre Hospitalier Lyon Sud, 69 Lyon,
- Mme Nicole BERTINI, Cadre supérieur de santé, Expert Visiteur HAS, CH de Bourg-en-Bresse, 01 Bourg-en-Bresse.

- 3 représentants de l'URML de la région Rhône-Alpes :

- Dr Jacques CATON, médecin, Président de l'URML, Clinique Emilie de Vialar, 69 Lyon,
- Dr Dominique ROUHIER, médecin, URML, 69 Lyon
- Dr Guy CHAULANNAZ, médecin, Président de la commission EPP de l'URML, 69 Lyon

**Les membres du bureau, élus lors de l'Assemblée générale constitutive du 13 septembre 2005 :**

Président	Mr Cyrille COLIN
1 <sup>er</sup> Vice Président	Mr Patrice FRANÇOIS
2 <sup>nd</sup> Vice Président	Mr Franck CHAUVIN
Trésorier	Mr Jean Loup DUROUSSET
Trésorier Adjoint	Mr André THOUVENOT
Secrétaire	Mr Jean Michel ORIOL
Secrétaire Adjoint	Mr Jean Paul LACHAT
Deux membres associés	Mr Jacques CATON Mme Nicole JEZEQUEL

### 3. Etablissements adhérents

Les membres de l'association CEPPRAL sont les établissements de santé publics et privés de la région Rhône-Alpes.

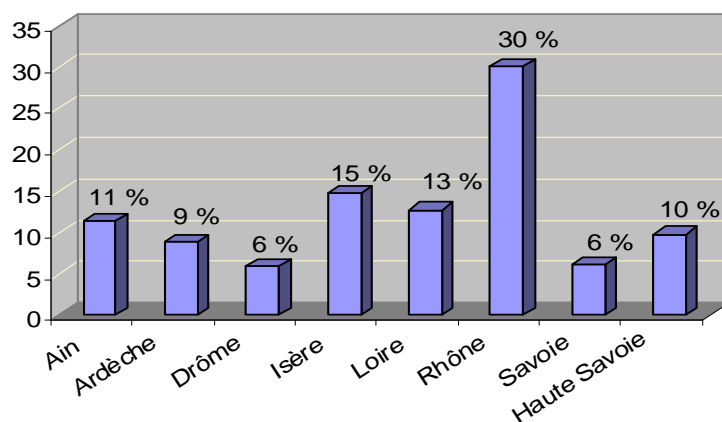
L'adhésion à l'association CEPPRAL a été proposée par le Conseil d'Administration à 250 euros plus 2 euros par lit de Médecine – Chirurgie - Obstétrique, Psychiatrie, Soins de Suite et Réadaptation et Soins de Longue Durée, pour l'année 2006. L'adhésion est annuelle.

Un courrier a été envoyé à 312 établissements de la région Rhône-Alpes en novembre 2005. Il leur présentait le CEPPRAL et leur proposait d'adhérer pour l'année 2006 afin de participer à ses actions.

Pour l'année 2006, 91 établissements ont adhéré, soit près d'un tiers des établissements contactés.

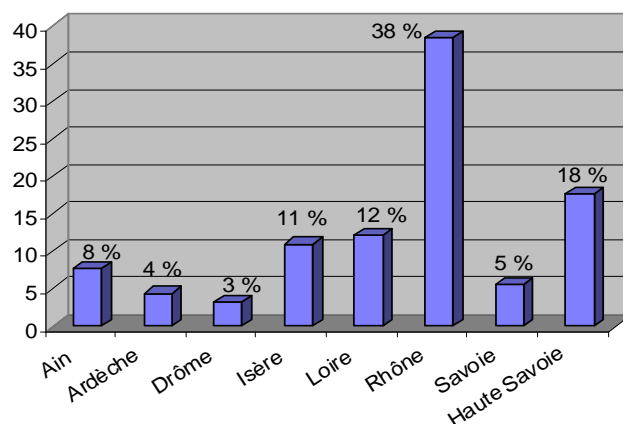
### Répartition géographique des établissements de la région Rhône-Alpes

Département	Nombre	%
Ain - 01	35	11
Ardèche - 07	27	9
Drôme - 26	18	6
Isère - 38	45	15
Loire - 42	39	13
Rhône - 69	92	30
Savoie - 73	19	6
Haute Savoie - 74	30	10
<b>Total</b>	<b>305</b>	<b>100</b>



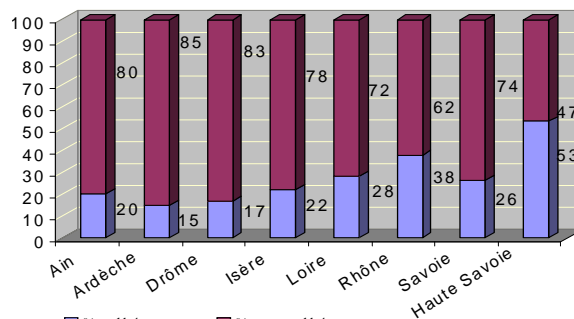
### Répartition géographique des établissements adhérents

Département	Nombre	%
Ain - 01	7	8
Ardèche - 07	4	4
Drôme - 26	3	3
Isère - 38	10	11
Loire - 42	11	12
Rhône - 69	35	38
Savoie - 73	5	5
Haute Savoie - 74	16	18
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>100</b>



### Proportion d'établissements adhérents au sein de chaque département

Département	Adhérents		Non adhérents		Nbre ES
	Nbre	%	Nbre	%	
Ain - 01	7	20	28	80	35
Ardèche - 07	4	15	23	85	27
Drôme - 26	3	17	15	83	18
Isère - 38	10	22	35	78	45
Loire - 42	11	28	28	72	39
Rhône - 69	35	38	57	62	92
Savoie - 73	5	26	14	74	19
Haute Savoie - 74	16	53	14	47	30
<b>Total</b>	<b>91</b>		<b>214</b>		<b>305</b>





#### 4. Cellule de coordination

Une cellule opérationnelle de coordination a été mise en place en novembre 2005, sous la responsabilité du Président du CEPPRAL.

Cette cellule opérationnelle comporte un médecin exerçant en établissement de santé et un secrétariat :

- Médecin coordonnateur : Dr Sandrine Touzet, médecin de santé publique (temps partiel),
- Secrétaire : Mme Neziha Bensalem (temps partiel).

Une assistante de gestion est venue compléter cette équipe en octobre 2006 : Mme Céline Larrat.

La cellule opérationnelle est abritée par les Hospices Civils de Lyon (HCL). Son adresse est 1, place de l'Hôpital, 69002 LYON.

Une convention liant l'association CEPPRAL et des HCL spécifie les conditions de mise à disposition du personnel rémunéré par le CEPPRAL et du local.

### **B. Un Conseil scientifique**

Un conseil scientifique du CEPPRAL a été constitué.

Ce Conseil Scientifique est composé de :

- Dr Marc BREMOND (URML – 69 LYON)
- Pr Bernard BURNAND (CH - LAUSANNE)
- Pr. Isabelle DURAND-ZALESKI (APHP - 94 CRETEIL)
- Dr Pierre DURIEUX (APHP - 75 PARIS)
- Dr Fabienne EMPEREUR (EVALOR - 54 NANCY)
- Dr Bruno HUBERT (CCECQA – 33 PESSAC)
- Dr Hervé MAISONNEUVE (ISCMM - 75 PARIS)
- Dr Vincent PIRIOU (CFAR - 69 LYON)

Il s'est réuni une première fois en novembre 2006.

Ses missions sont :

- valider les démarches d'EPP proposées par le CEPPRAL aux établissements (sur la méthodologie),
- aider à la définition de thématiques d'EPP prioritaires,
- valider la démarche de CEPPRAL dans ses objectifs généraux et ses modalités de mise en place.

### **III. UN ORGANISME AGREE PAR LA HAS**

Le CEPPRAL a constitué un dossier de demande d'agrément pour l'évaluation des pratiques professionnelles en avril 2006. Il répondait aux différents critères définis par l'HAS en matière de :

- Fonctionnement : organigramme, structure...
- Politique de ressources humaines et logistiques : gestion des conflits d'intérêts (cf. annexe 2), recrutement des experts, moyens humains et logistiques
- Budget prévisionnel
- Qualité des données scientifiques utilisées
- Actions et programmes
- Production et utilisation des résultats

Au regard de ce dossier, le CEPPRAL a obtenu l'agrément pour l'EPP de la HAS, en établissements de santé publics, privés et participant au service public hospitalier, le 30 août 2006, pour une durée de 18 mois.

## **IV. L'APPEL D'OFFRE DE LA HAS**

Dans le cadre de l'appel de la HAS, une subvention initiale a été versée par le Ministère de la Santé, sur le Fonds de Modernisation pour les Etablissements de Santé (FMES) de la Direction de l'Hospitalisation et des Soins (DHOS) pour le fonctionnement du CEPPRAL.

Cette subvention a été versée à la trésorerie des Hospices Civils de Lyon (HCL) par les autorités de Tutelle. Une convention a été établie entre les HCL et l'association afin de préciser les modalités de gestion de ce versement.

En réponse à cet appel d'offre, le CEPPRAL a lancé une procédure de sélection de thématiques cliniques pour l'évaluation des pratiques professionnelles. Un courrier a été adressé par la HAS à 120 établissements de santé de la région, les incitant à proposer 2 thématiques pour lesquelles ils souhaiteraient engager une démarche d'EPP.

Au total, 54 établissements ont répondu, proposant 153 thématiques cliniques.

Le CEPPRAL a procédé à la sélection de 18 thématiques d'EPP, selon une grille de critères pré-établis, et a retenu 40 établissements de santé de la région.

### **A. Sélection des thématiques d'EPP**

Le choix des thématiques d'EPP retenues s'est fondé sur les critères suivants :

- l'existence de référentiels de pratique clinique, ou texte de référence, validés (HAS, sociétés savantes, organismes internationaux reconnus)
- la fréquence de la pratique évaluée dans l'activité individuelle du médecin, dans celle de l'équipe médicale, dans celle de l'établissement ;
- la fréquence de la thématique dans les propositions des établissements
- la gravité des conséquences de l'écart de pratiques, pour la santé des patients, et en terme économique,
- les priorités régionales, et à défaut, nationales (plan cancer, plan santé mentale...),
- la faisabilité de l'évaluation (outils d'évaluation disponible);
- l'existence d'une marge d'amélioration possible pour le professionnel engagé et la possibilité d'améliorer les pratiques à un coût et à un délai acceptables.

Ont été exclus : les thématiques au périmètre mal défini (trop vaste ou trop restrictif) ainsi que les thèmes n'appartenant pas à l'EPP (thèmes de recherche, études cliniques, thérapeutiques, épidémiologiques, de planification, suivi de cohortes...).

## B. Listes des thématiques retenues et des établissements engagés

### 1. Les 18 thématiques d'EPP (cf. annexe 4)

- *Cancérologie* : Prise en charge du cancer du sein.
- *Cardiologie* : Infarctus du myocarde.
- *Chirurgie* : Antibio prophylaxie chirurgicale.
- *Chirurgie* : Douleur post-opératoire.
- *Chirurgie* : Prothèse totale de hanche.
- *Endocrinologie* : Prise en charge du patient diabétique.
- *Gériatrie* : Chute chez la personne âgée.
- *Gériatrie* : Douleur chez la personne âgée.
- *Gériatrie* : Les escarres.
- *Néphrologie* : Anémie du patient dialysé.
- *Neurologie* : Accident Ischémique Transitoire et Accident Vasculaire Cérébral.
- *Obstétrique* : Allaitement.
- *Obstétrique* : Hémorragie de la délivrance.
- *Psychiatrie* : Evaluation du risque suicidaire et prise en charge du suicide.
- *Psychiatrie* : Mise en chambre d'isolement.
- *Thème transversal* : Prévention de la thrombose en chirurgie et médecine.
- *Thème transversal* : Processus de sortie du patient hospitalisé.
- *Urologie* : Sondage urinaire.

Pour chacune de ces thématiques, des **référentiels de bonnes pratiques** ont été recherchés par les référents experts du CEPPRAL, en lien avec les correspondants des établissements de santé qui ont retenu une ou plusieurs de ces thématiques (constitués en groupes de travail). Ces référentiels de pratique clinique sont issus d'organismes nationaux (HAS, sociétés savantes) ou internationaux. La liste du ou des référentiels de pratiques cliniques pour chacune des thématiques est disponible au niveau de la coordination du CEPPRAL.

### 2. Les 40 établissements de santé retenus (cf. annexe 5)

#### Dans le département de l'Ain :

- Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse – 01012 Bourg-en-Bresse
- Centre Hospitalier Public Hauteville - Lompnès – 01110 Hauteville - Lompnès
- ORSAC-CPA PSPH – 01012 Bourg-en-Bresse

#### Dans le département de l'Ardèche :

- Centre Hospitalier d'Aubenas – 07205 Aubenas
- Centre Hospitalier de Privas – 07000 Privas
- Clinique Pasteur – 07500 Guilherand-Granges

#### Dans le département de la Drôme :

- Centre Hospitalier de Die – 26150 Die
- Centre Hospitalier de Valence – 26953 Valence
- Centre Hospitalier Le Valmont – 26760 Montéléger
- Clinique Kennedy – 26200 Montélimar

Dans le département de l'Isère :

- Centre Hospitalier de Saint Marcellin – 38161 Saint Marcellin
- Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble – 38043 La Tronche
- Clinique des Cèdres 38034 Grenoble

Dans le département de la Loire :

- Centre Hospitalier de Feurs – 42100 Feurs
- Clinique de Saint-Victor – 42230 Saint- Victor- sur- Loire
- Hôpital local de Charlieu - 42190 Charlieu

Dans le département du Rhône :

- Ass. Hospitalière Protestante Evangélique de Lyon- 69641 Caluire et Cuire
- Centre Associatif Lyonnais de Dialyse Calydial – 69540 Irigny
- Centre Hospitalier de Givors – 69700 Givors
- Centre Hospitalier de Tarare – 69173 Tarare
- Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu – 69008 Lyon
- Centre Hospitalier Spécialisé du Vinatier – 69677 Bron
- Centre Régional Léon Bérard – 69008 Lyon
- Clinique de la Sauvegarde - 69009 Lyon
- Clinique de Monplaisir – 69008 Lyon
- Clinique du Val d'Ouest à Vendôme - 69130 Ecully
- Clinique Emilie de Vialar - 69003 Lyon
- Clinique Médicale de Champvert – 69005 Lyon
- Clinique Notre Dame – 69628 Villeurbanne
- Clinique Sainte – Marie - Thérèse – 69500 Bron
- Clinique Saint-Vincent-de-Paul – 69008 Lyon
- Hospices Civils de Lyon - 69002 Lyon
- Polyclinique de Rillieux – 69140 Rillieux la Pape
- Polyclinique Pasteur - 69800 St-Priest

Dans le département de la Savoie :

- Centre Hospitalier de Chambéry - 73010 Chambéry
- Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie – 73011 Chambéry

Dans le département de la Haute Savoie :

- Centre Hospitalier de la Région annecienne – 74011 Annecy
- Centre Hospitalier. Intercommunal des Hôpitaux du Mont Blanc 74700 Sallanches
- Etablissement Public de Santé Mentale de la Vallée d'Arve – 74805 La Roche-sur-Foron
- Hôp. Intercommunal sud Lemman Valserine – 74164 St-Julien-en-Genevois

### **C. Organisation des groupes thématiques régionaux**

Le CEPPRAL a convié les établissements de santé, retenus suite à l'appel d'offre régional de la HAS, à une réunion régionale le lundi 16 janvier 2006 pour constituer des groupes de travail régionaux. Les établissements adhérents au CEPPRAL, non retenus lors de cet appel d'offre, ont également été conviés. Cette réunion régionale s'est déroulée dans les locaux de l'URML-RA et a regroupé 84 professionnels.

Ces groupes régionaux ont été constitués pour la mise en place de démarches d'EPP sur les thématiques cliniques retenues dans le cadre de l'appel d'offre de la HAS.  
(Voir paragraphe VI de ce rapport : Les groupes thématiques régionaux).

## **D. Animation des groupes thématiques régionaux**

**Un référent expert en méthodologie et un référent expert clinicien** (désignés par le Bureau de l'association) ont été désignés, pour l'animation de chacun des groupes de travail. Le binôme, animant chacun des groupes de travail, a été formé spécifiquement à l'accompagnement de démarche d'EPP, au cours de deux sessions organisées en février 2006.

## **E. Bilan des démarches d'EPP conduites par les 40 établissements retenus lors de l'appel d'offre de la HAS**

En 2006, 34 des 40 établissements retenus lors de l'appel d'offre de la HAS ont adhéré au CEPPRAL.

Les établissements ont participé, en moyenne, à 1 ou 2 groupes thématiques régionaux animés par les experts du CEPPRAL, 5 établissements ayant participé à 3 groupes thématiques, 3 n'ayant pas intégré de groupes.

En octobre 2006, le CEPPRAL a menée une enquête pour connaître l'avancée des démarches d'EPP conduites par les 40 établissements retenus suite à l'appel d'offre de la HAS.

Sur les 26 établissements ayant répondu au questionnaire, 16 établissements ont mis en place une démarche d'EPP, correspondant aux thématiques sélectionnées par le CEPPRAL, 7 établissements 2 démarches d' EPP et 3 établissements ont engagé jusqu'à 3 démarches d'EPP.

Sur l'ensemble des démarches d'EPP engagées, les méthodologies retenues étaient

- audits cliniques : 31
- revues de morbi-mortalité : 4
- réunions de concertation pluridisciplinaires : 6
- revues de pertinence des soins : 3
- suivis d'indicateurs : 5

Une thématique pouvant faire l'objet de plusieurs méthodologies (audit clinique puis suivi d'indicateurs par exemple).

Les méthodes « chemin clinique » et « réseaux de santé » n'ont pas été retenues.

Pour la plupart des établissements, ces démarches ont été valorisées dans le cadre de la certification V2 des établissements de santé.

## V. LES EXPERTS REGIONAUX

La cellule opérationnelle s'appuie sur des intervenants experts pour répondre aux demandes des établissements de santé.

Ces « Intervenants Experts » sont désignés pour mettre en œuvre, avec l'aide de la cellule de coordination, les démarches d'EPP en établissements de santé. Ils sont identifiés par le Bureau, en fonction d'un certain nombre de critères de niveau d'expertise.

*La liste des experts régionaux :*

<b>Noms des référents</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Qualité</b>
ALBRAND Gilles	HCL, coordination gériatrique	Médecin
ALVAN Catherine	Hôpital des Charmettes	Médecin et Resp. Qualité
BACHET Philippe	Hôp. St Joseph St Luc	Médecin
BEAUDOUIN Dominique	CH Chambéry	Médecin
BERTINI Nicole	CH Bourg-en-Bresse	Cadre infirmier
BRAMI Carole	Clinique Emilie de Vialar	Directeur
CAILLETTE-BEAUDOIN Agnès	CALYDIAL - CH L Hüssel	Médecin
CATON Jacques	URML	Médecin
CHAULEUR Céline	CHU de Saint Etienne	Médecin
CHAUPLANNAZ Guy	URML	Médecin
CHAUVIN Franck	Institut Cancer. de la Loire	Médecin
COLIN Cyrille	HCL	Médecin
COLLET Frédérique	CHU de Saint Etienne	Médecin
COURTOIS Xavier	CH Annecy	Médecin
DEREX Laurent	Hôpital Neuro - HCL	Médecin
DESBAUMES Jacques	Centre Léon Bérard	Médecin
FERREIRA André	Clinique du Parc	Médecin
FRANCOIS Patrice	CHU Grenoble	Médecin
GILOUX Nathalie	CH Le VINATIER	Médecin
HUROT Jean-Marc	Centre de Rein Artificiel	Médecin
LEPAPE Alain	HCL, CHLS	Médecin
LE POGAM Marie-Annick	HCL	Médecin
MAS Jean-Luc	Généraliste - Isère	Médecin
NEDEY Charles	Clinique du Tonkin	Médecin
ORIOLE Jean-Michel	Généraliste - Isère	Médecin
PACAUT-TRONCIN Michèle	CH Le VINATIER	Médecin
PAYEN Jean-François	CHU Grenoble	Médecin
RAY-COQUARD Isabelle	Centre Léon Bérard	Médecin
SCHOTT Anne-Marie	DIM - HCL	Médecin
SENEZ Bruno	Généraliste	Médecin
TERRA Jean-Louis	CH Le VINATIER	Médecin
TOUZET Sandrine	CEPPRAL	Médecin

## **A. Le niveau d'expertise requis des intervenants experts**

Les intervenants experts sont recrutés au vu de leur formation, leur diplôme et leurs expériences professionnelles dans le domaine de

- l'évaluation des pratiques professionnelles,
- l'évaluation de la qualité des soins et plus largement l'évaluation en santé.

Des publications, dans des revues nationales ou internationales, dans le domaine de l'évaluation en santé, ainsi qu'une expérience concrète d'accompagnement de démarche qualité ou de démarche d'évaluation des pratiques professionnelles en établissement de santé, sont des atouts supplémentaires.

## **B. Les modalités de recrutement des intervenants experts**

Les intervenants experts, désirant rejoindre le CEPPRAL, adressent leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Ces documents sont transmis au président du CEPPRAL, avec copie au coordonnateur, pour instruction.

La validation du recrutement est faite par les membres du bureau du CEPPRAL.

A l'occasion de leur entrée en fonction, les experts adressent au président du CEPPRAL, une déclaration d'intérêts (cf. annexe 2)

## **C. La formation des intervenants experts**

En fonction des compétences et expériences, une formation complémentaire a été proposée aux intervenants experts. Cette formation a été assurée par les référents experts du CEPPRAL les 9 et 15 février 2006, et sera à nouveau organisée en 2007 pour les candidatures obtenues depuis.

## **D. Les modalités de rémunération**

Les frais de mission sont remboursés aux frais réels, au vu de justificatifs. Ces frais de mission comportent des frais de déplacement et de repas.

Les experts bénéficient également d'un dédommagement forfaitaire pour les interventions en établissements de santé et les animations des groupes thématiques régionaux. Ce dédommagement forfaitaire est attribué au vu de justificatifs (ordre de mission et compte rendu de l'intervention).

## **VI. LES GROUPES THEMATIQUES REGIONAUX**

Les groupes thématiques régionaux, portant sur les 18 thématiques retenues (cf. paragraphe IV – B – 1), constitués à partir des 40 établissements choisis suite à l'appel d'offre de la HAS et adhérents au CEPPRAL mais aussi de professionnels d'autres établissements de la région adhérents au CEPPRAL, ont commencé à travailler dès janvier 2006,

## A. Les participants

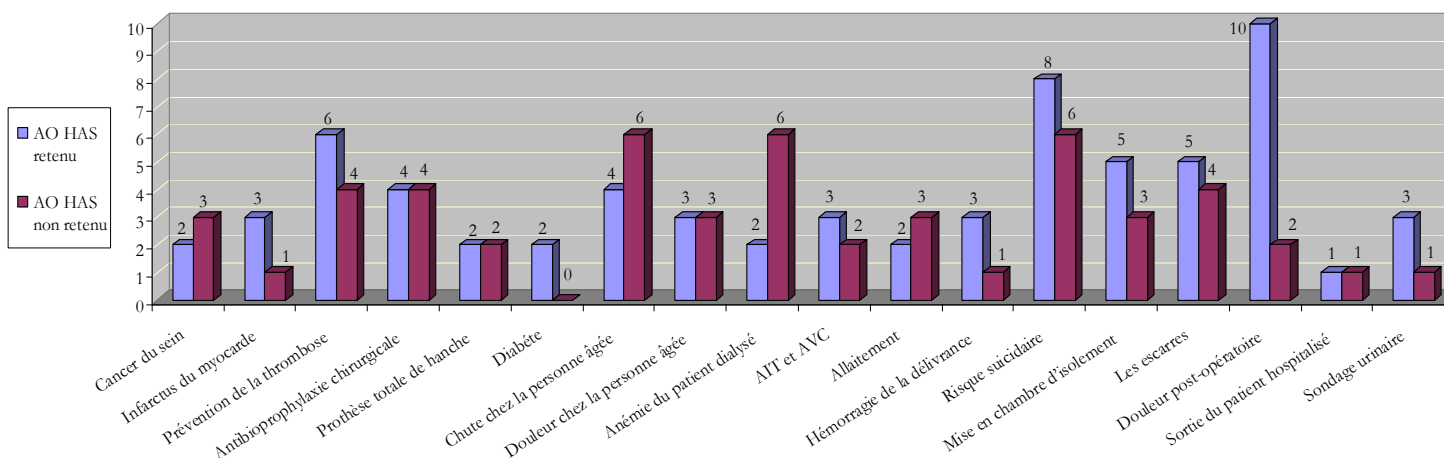
Les groupes thématiques régionaux sont ouverts à tous les professionnels de santé des établissements adhérents, retenus ou non suite à l'appel d'offre de la HAS, souhaitant participer à une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles. Un même professionnel peut être intéressé par plusieurs thématiques.

Sur l'année 2006, **70 établissements** ont participé à un ou plusieurs groupes thématiques. En moyenne, les groupes ont été constitués de 7 établissements.

Cela a représenté 211 professionnels inscrits, pour une répartition comme suit

- 55 % (70) de médecins,
- 15 % (13) cadres,
- 14 % (13) responsables qualité,
- 7 % (3) directeurs,
- 13 % Autre ou non renseigné.

### Nombre d'établissements de santé ayant participé aux groupes thématiques régionaux



## B. Animation des groupes thématiques régionaux

Les groupes thématiques régionaux ont été animés par un binôme composé d'un référent expert en méthodologie et d'un référent expert clinicien, tous deux désignés par le CEPPRAL.

Ces groupes se sont réunis en moyenne 3 fois sur l'année 2006, soit sept groupes une à deux fois, quatre groupes trois à quatre fois et cinq groupes cinq à six fois, sachant que deux groupes ne se sont pas réunis.

Chaque groupe a choisi une méthodologie d'EPP validée par la HAS, sélectionné des indicateurs, rédigé un protocole de la démarche ainsi que les outils nécessaires à la conduite de la démarche.

Outre l'animation des groupes, le binôme s'assure que pour chaque démarche d'EPP, soit précisés :

- la méthode d'évaluation utilisée ainsi que les critères sur lesquels porte l'évaluation. Le choix de la méthode d'EPP, parmi les méthodes validées par la HAS, est fait, par ces groupes de travail pour chacune des thématiques.



- les modalités de recueil et d'analyse des données ;
- la participation des professionnels médicaux, et des autres professionnels de santé impliqués dans la thématique d'EPP retenue ;
- les modalités de retour d'information vers les professionnels ;
- l'origine et la nature des recommandations professionnelles utilisées dans le programme d'évaluation, notamment la base scientifique des références utilisées pour l'évaluation, éventuellement issues de la littérature internationale, le niveau de preuve des données scientifiques et le grade des recommandations, le recours éventuel – s'il n'y a pas de données validées sur le sujet – à un accord professionnel.

Le binôme veille à **la faisabilité et à l'acceptabilité** des démarches :

- les ressources disponibles au sein du service et/ou de l'établissement (et plus généralement du lieu d'exercice sur lequel se déroule la démarche) doivent être en adéquation avec la démarche envisagée (temps consacré, équipe désignée pour le déroulement de la démarche, aspects logistiques) ;
- un accompagnement méthodologique de la démarche est mis en place ;
- la démarche doit être adaptée au mode d'exercice des professionnels, et son contenu doit être en adéquation avec la pratique des professionnels engagés ;
- le déroulement de la démarche doit s'intégrer dans la pratique des professionnels et du lieu d'exercice : capacité d'intégration de la démarche au sein de l'exercice d'un professionnel et au sein du fonctionnement d'un service ;
- les responsables institutionnels, au niveau du service et au niveau de l'établissement, doivent être informés de la démarche ;
- le respect de la confidentialité des données, (événements cliniques, caractéristiques des patients, pratiques des professionnels), doit être assuré.

Une attention particulière est portée sur les améliorations des pratiques professionnelles escomptées dans le cadre de la démarche : formalisation et **mise en place d'actions d'amélioration** à l'issue des résultats. La démarche doit comprendre une réévaluation des pratiques à l'issue de la mise en place des actions d'amélioration.

### C. Archivage des documents produits

Les documents produits par les groupes de travaux sont centralisés au niveau de la cellule de coordination pour l'archivage et la diffusion éventuelle aux établissements adhérents du CEPPRAL.

### D. Bilan

#### 1. Les méthodes d'EPP choisies

#### LISTE DES OUTILS ELABORES PAR LES GROUPES THEMATIQUES

SPECIALITE	THEMATIQUES	METHODE
Cancérologie	Prise en charge du cancer du sein	audit
Cardiologie	Infarctus du myocarde	Audit / suivi d'indicateurs
Chirurgie	Antibioprophylaxie chirurgicale	audit
Chirurgie	Douleur post opératoire	audit

Chirurgie	Prothèse totale de hanche	Audit / suivi d'indicateurs
Endocrinologie	Prise en charge du patient diabétique	
Gériatrie	Chute de la personne âgée	audit
Gériatrie	Douleur de la personne âgée	audit
Gériatrie	Les escarres	audit
Néphrologie	Anémie du patient dialysé	audit
Neurologie	Accident Ischémique Transitoire et Accident Vasculaire Cérébral	audit
Obstétrique	Allaitement	audit
Obstétrique	Hémorragie de la délivrance	
Psychiatrie	Evaluation du risque suicidaire et prise en charge du suicide	audit
Psychiatrie	Mise en chambre d'isolement	Revue de pertinence
Thème transversal	Prévention de la thrombose en chirurgie et médecine	audit
Thème transversal	Processus de sortie du patient hospitalisé	audit
Urologie	Sondage urinaire	audit

## 2. Démarches d'EPP mises en oeuvre

Un questionnaire a été élaboré par le CEPPRAL afin d'évaluer l'aide apportée par les intervenants experts auprès des établissements de santé ainsi que le nombre de démarche d'EPP engagées suite à la participation aux groupes thématiques.

## VII. LES INTERVENTIONS EN ETABLISSEMENTS DE SANTE

Le CEPPRAL propose aux établissements de santé :

- ⇒ Des actions d'information et de sensibilisation à l'évaluation des pratiques professionnelles et à la démarche qualité dans les établissements de santé,
- ⇒ Des formations ciblées sur les méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles et de la qualité en santé,
- ⇒ L'accompagnement « sur mesure » de projets conduits par les établissements de santé dans le cadre de la certification V2, et de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles pour les professionnels médicaux.

### A. Organisation

Les interventions en établissements se font à la demande des établissements, et la proposition est adaptée en fonction des demandes de chaque établissement.

Ces interventions font l'objet d'une convention de partenariat entre le président du CEPPRAL et le directeur de l'établissement, fixant les modalités d'intervention et de rémunération.

Les intervenants sont les experts du CEPPRAL.

## **B. Activité**

Le CEPPRAL a réalisé 15 interventions en établissement de santé au cours de l'année 2006 :

- 10 interventions pour une information générale sur l'EPP dans le cadre de réunions de CME
- 5 interventions dans le cadre de l'accompagnement de démarches d'EPP pour des équipes médicales.

## **VIII. LES ATELIERS METHODOLOGIQUES**

Ces ateliers ont eu pour but de former les participants aux aspects méthodologiques des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) validées par la HAS, à leurs modalités de mise en place au sein des services ou des établissements.

En tout, 8 ateliers ont été proposés sur deux jours.

Ces ateliers ont permis de développer plus particulièrement 4 méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles validées par la HAS :

- L'audit clinique et l'audit clinique ciblé
- La revue de morbi-mortalité
- Le suivi d'indicateurs
- La revue de pertinence des soins,

et d'aborder les thèmes suivant :

- Le choix du thème de la démarche d'EPP
- Le choix de la méthode
- Le choix des critères
- Les étapes pour conduire la démarche d'EPP
- L'analyse et l'interprétation des résultats
- Le suivi à long terme de l'évaluation

Le CEPPRAL est enregistré auprès des CNFMC en temps qu'organisme de formation au numéro 82 69 09141 69.

## **A. Organisation**

Les ateliers méthodologiques ont été organisés dans les locaux de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Rhône-Alpes, à Lyon,

- le jeudi 22 juin 2006
- le jeudi 29 juin 2006

Le nombre de personnes par ateliers a été volontairement limité à une trentaine de personnes.

## B. Participants

Ces ateliers étaient destinés à tout professionnel des établissements de santé, et en particulier : médecins, personnels paramédical, responsables qualité, directeurs.

Le nombre d'inscription a été de 225, un professionnel participant à un ou plusieurs ateliers, représentant 52 établissements de santé (dont 40 établissements adhérents).

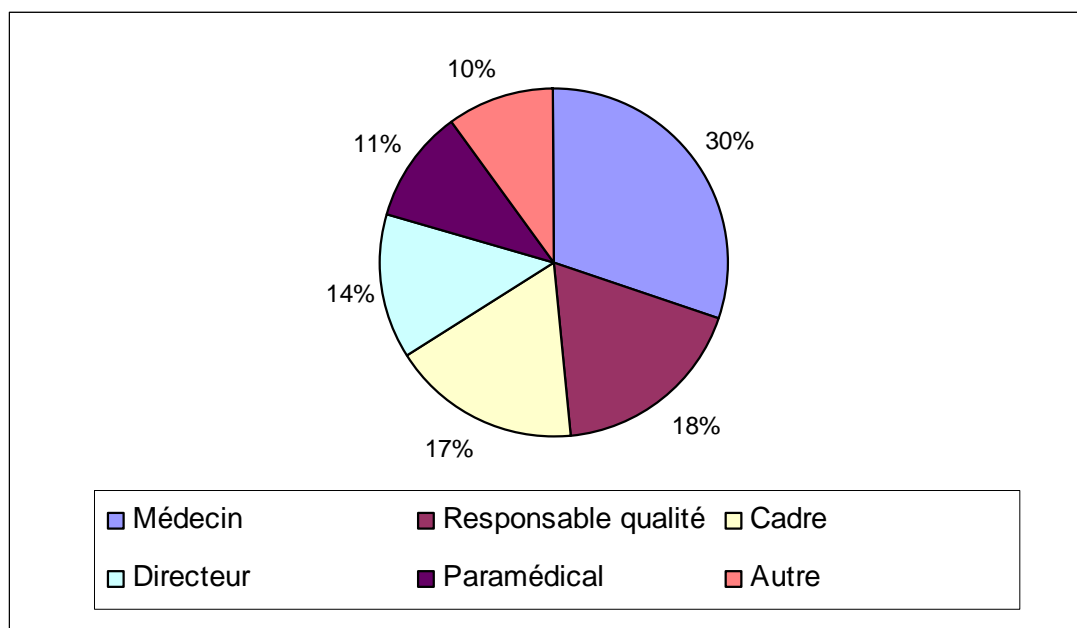
## IX. LA JOURNEE REGIONALE 2006

### A. Participants

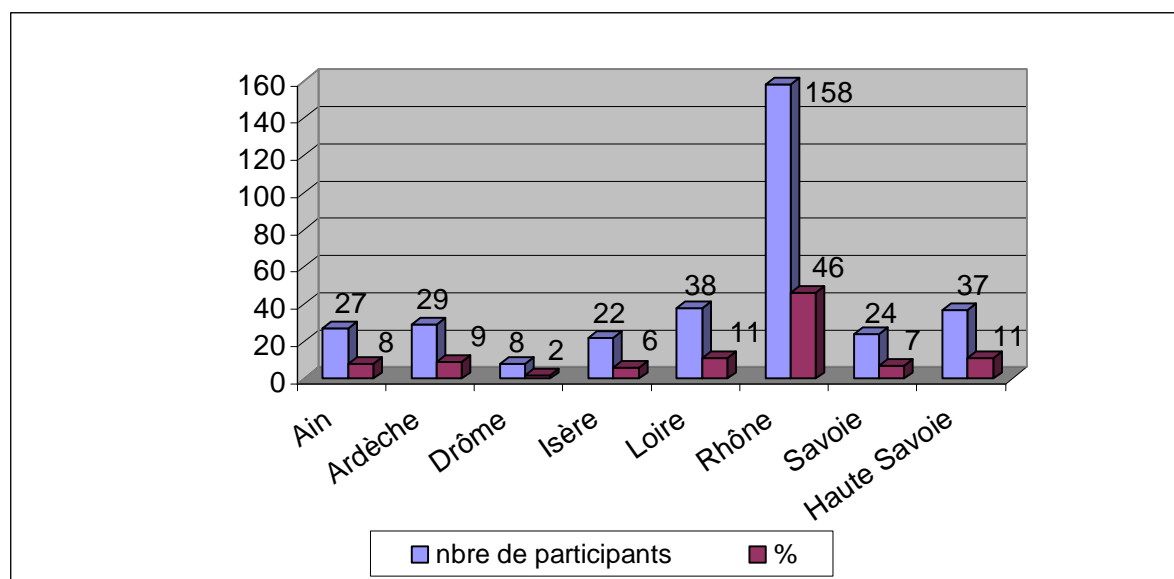
La première journée régionale a remporté un vif succès. Un nombre de 345 professionnels représentant 113 établissements de santé (dont 50% d'établissements adhérents) ont participé à cette journée.

Parmi les 345 participants, 70 étaient présents à l'Assemblée générale qui s'est tenue le matin.

#### Répartition des participants en fonction de leur statut professionnel



## Répartition des participants en fonction de leur département d'exercice



### B. Programme (cf. annexe 7)

Cette journée régionale a permis de présenter un retour d'expérience de certaines démarches d'EPP conduites dans les établissements par les équipes médicales et accompagnées par le CEPPRAL lors des groupes thématiques.

Au total, 7 démarches ont été présentées sur des méthodes et des thématiques variées afin de montrer la diversité des modalités d' EPP.

## X. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2007

Le CEPPRAL renouvelle, pour l'année 2007, les différentes actions menées, en raison de leur succès:

➤ Poursuite des groupes thématiques régionaux, et création de nouveaux groupes,  
Les thématiques retenues pour cette année sont les suivantes :

- Antibio prophylaxie chirurgicale
- Cholécystectomie
- Douleur post-opératoire
- Prothèse totale de hanche
- Allaitement
- Cancer du sein
- Confidentialité et information du patient
- Infarctus du myocarde
- Insuffisance cardiaque
- Insuffisance rénale chronique
- Prévention de la thrombose
- Prise en charge du patient diabétique

- Processus de sortie du patient hospitalisé
- Retour précoce à domicile en post - partum
- Crise d'agitation
- Maladie alcoolique
- Chute chez la personne âgée
- Douleur chez la personne âgée
- Prise en charge des escarres
- Pratique de rééducation : la lombalgie

La liste des thématiques a été adressée à tous les établissements de santé de la région Rhône-Alpes afin qu'il puisse choisir le ou les groupe(s) de travail auxquels ils souhaiteraient participer au cours de l'année 2007 ainsi que les méthodes qu'ils aimeraient développer.

- Propositions d'ateliers méthodologiques prévus en janvier et février, ainsi qu'en mai et juin 2007,

Les thèmes définis sont

- EPP généralités
- Revue de morbi-mortalité
- Revue de pertinence des soins
- Audit clinique
- Chemin clinique
- Suivi d'indicateur

Le CEPPRAL réfléchit à d'autres formes d'ateliers qui permettraient aux participants, sur une ou deux journées, un approfondissement des méthodes d'EPP, à partir d'études de cas.

- Interventions en établissement de santé, adaptées aux demandes.

D'autre part, étant reconnu comme organisme agréé par la HAS, le CEPPRAL propose la validation de démarches d'EPP à la demande des Commissions Médicales d'Etablissement.

# LES ANNEXES

**Annexe 1** : Les statuts de l'association

**Annexe 2** : Déclaration d'intérêt

**Annexe 3** : Chartre éthique

**Annexe 4** : Liste des thématiques choisies par chacun des établissements retenus dans le cadre de l'appel d'offre de l'HAS

**Annexe 5** : Liste des établissements par thématiques d'EPP retenues

**Annexe 6** : Grille d'audit du patient dialysé et protocole

**Annexe 7** : Programme de la journée régionale